

Paris, le 5 juillet 2012

## Déclaration FORCE OUVRIÈRE au

## Comité Technique Ministériel du 5 juillet 2012

FO était la seule organisation syndicale à avoir pu se procurer les lettres de cadrage du 26 juin 2012 du Premier ministre aux ministres du MEDDE et du METL avant cette réunion.

Ce qui a permis cette interpellation qui a mis l'Administration dans l'embarras sur bien des points...

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Camarades,

Alors que va se tenir une Conférence sociale les 9 et 10 juillet 2012, nous rappelons l'opposition de notre organisation à toute constitutionnalisation de la « démocratie sociale » qui serait attentatoire à la liberté syndicale et à la liberté de négociation.

Nous avons déjà connu les promesses de rénovation du dialogue social annoncées dans les accords de Bercy que -devons-nous le rappeler?-FO n'a pas signé.

Et nous avions raison vu ce qu'il en a déjà résulté dans ce ministère.

Vous en avez profité pour écorner les droits des représentants des personnels au sein même de cette instance!

Et en guise de renforcement de la place de la négociation, le ministère en a profité pour placer les organisations signataires d'accords -et nous nous félicitons de ne pas en être des deux premiers, sur VNF et le CEREMA- comme accompagnateurs de la mise en œuvre de ses politiques.

L'exemple le plus frappant en est à l'évidence l'exclusion de notre organisation de la négociation de la cartographie des emplois des Services de navigation -sur laquelle le précédent gouvernement s'était pourtant engagé devant l'ensemble des organisations représentatives (et devonsnous rappeler que nous en sommes ? et que FO y les droits sociaux. est même la première!).

Cette négociation conduit maintenant signataires à s'accorder sur la privatisation, dans

saisonnalisation annoncée d'un grand nombre de postes de « mainteneurs », c'est donc sur la suppression supplémentaire de plusieurs centaines de postes de fonctionnaires au profit du développement d'emplois, précarisés, de vacataires à temps incomplet, que s'accordent les négociateurs. Et si bien évidemment nous ne revendiquons aucune part dans ce processus, nous demandons que le changement se traduise dès maintenant par le retour à un dialogue social « normal ». Un dialogue qui ne remette en cause ni la liberté de revendiquer, ni l'indépendance syndicale, ni l'égalité de droits et de traitements des organisations syndicales représentatives et qui n'en exclut aucune au motif de leurs positions. Dans son discours d'investiture le Premier ministre a annoncé, avant-hier, sa volonté que la pratique de l'accord s'impose. Nous en déduisons que l'administration devra s'imposer de respecter ses propres engagements. Ce serait au moins là un premier ... changement!

N'ayant cependant pas obtenu de réponse à notre courrier du 30 mai dernier sur ce sujet, nous nous permettons cette interpellation ici-même.

Face à une crise du système capitaliste qui s'enracine et s'aggrave, il est indispensable de remettre en cause les traités qui depuis une vingtaine d'années ancrent l'Union européenne dans le libéralisme économique contre progrès et

Opposés au MES (Mécanisme européen de les stabilité) et au TSCG (Traité de stabilité de coopération et de gouvernance) et déterminés à un premier temps, de pas moins de cent quatre lutter contre le chômage et la précarité, nous vingt huit équivalents temps plein. Ajouté à la réaffirmons nos revendications prioritaires :

## Augmentation du pouvoir d'achat des salaires, retraites, pensions, allocations et minima sociaux :

De ce point de vue, l'augmentation récente du Smic est très loin de répondre aux revendications avec 0,6% de « coup du petit doigt » à valoir sur une éventuelle indexation en janvier 2013 (5% étaient demandés par FO pour parvenir progressivement à un Smic à hauteur de 80% du salaire médian).

Et pour aussi modeste qu'elle soit, cette insuffisante augmentation ne conduirait qu'à tasser encore plus les grilles de traitement des fonctionnaires si la valeur du point d'indice n'était pas substantiellement revalorisée comme nous le demandons.

Or les lettres de cadrage que le Premier ministre a adressé à la Ministre le 28 juin passé, prévoyant de « stabiliser en valeur les dépenses de personnel » n'en sont assurément pas l'augure...

## Préservation et défense du service public républicain nécessitant dans l'immédiat l'arrêt de la RGPP :

Trois projets s'inscrivant dans le cadre de la RGPP ont été mis en suspens dans l'attente d'un arbitrage de la Ministre à son arrivée.

1. Concernant le statut d'établissement public du CEREMA, Mme. Nicole BRICQ, pointant les risques que FO avait de son côté mis en évidence l'année dernière, déclarait : « Je souhaite, sur cette question importante pour l'avenir du ministère et auquel les organisations syndicales sont sensibles, prendre le temps de la réflexion et éviter des engagements irréversibles. Lorsque j'aurai défini le cap à donner à ce chantier, je rencontrerai le préfigurateur ».

Nous ne pouvons que nous féliciter de ce sursis à statuer sur cette décision dogmatique de l'ancien gouvernement. Il doit nous permettre de tirer des enseignements pour ne pas reproduire les erreurs du passé (qu'il s'agisse de l'incohérence de la délocalisation du SETRA qui a entraîné pour partie une perte du savoir faire et de l'expertise nationale et internationale de haut niveau, ou du changement du statut de VNF en EPA *sui generis* qui, comme nous venons de l'évoquer, entraîne la suppression d'emplois publics, remplacés par des emplois précaires de droit privé).

Il est donc primordial de lever les interrogations sur la fragilité juridique de l'établissement tel qu'il était prévu (risque de contentieux lié à la qualité « in house » de l'ingénierie du CEREMA pour les services de l'État), de manière à rassurer les agents sur la pérennité de la structure.

L'urgence, face à la situation critique que traverse nos services, impose une évolution rapide. La solution proposée par Force Ouvrière et écartée par l'ancien gouvernement, de création d'un service à compétence nationale, constitue une réponse rapide et efficace pour assurer la continuité de nos missions pour l'État et les collectivités locales hors du champ concurrentiel. Force Ouvrière a refusé de ratifier le protocole d'accord du nouvel établissement public administratif, qui ne présente aucune garantie sérieuse sur l'avenir des agents et des missions. Force Ouvrière refuse de signer un chèque en blanc à l'Administration.

- 2. Concernant les projets de décrets de fusion de corps de catégorie B, nous demandons que ces projets de décrets soient abandonnés et que, sans attendre l'issue de véritables discussions approfondies qui restent à engager enfin sur ce dossier, l'ensemble des corps ministériels qui ne sont pas concernés par des dispositions particulières (à l'instar du corps des inspecteurs des permis de conduire) bénéficient sans plus attendre de la grille du NES.
- 3. Concernant l'éventuel transfert des personnels de la DSCR et de l'Éducation Routière vers le Ministère de l'Intérieur, nous demandons l'arrêt immédiat de ce projet.

Les réorganisations successives, les réformes permanentes, engendrent la désorganisation, la perte de repères, voire la perte de missions.

Au-delà des premières réponses et d'une façon plus générale, nous attendrons la loi de finances rectificative dans quelques jours, puis la conférence sociale de juillet, pour mesurer le devenir de ce ministère dont la création, en 2007, semble avoir eu pour principal objectif que de vider le ministère de l'équipement derrière le nuage de fumée de « Grenelles ».

Les signes donnés lors du dernier remaniement gouvernemental ne sont pas des plus rassurants quand on observe que, de deuxième ministère dans l'ordre protocolaire du gouvernement lors de sa création, le ministère de l'écologie a déjà dégringolé en  $10^{\text{ème}}$  place lors de la constitution du deuxième gouvernement Ayrault le 21 juin dernier...

Quant à la commande du Premier ministre « d'atteindre un objectif global de réduction des effectifs de 2,5% par an en moyenne sur l'ensemble des actions non prioritaires de l'État », sauf à ce que vous nous indiquiez que ce ministère conserverait encore quelque mission prioritaire, après l'abandon de l'ingénierie publique concurrentielle et les sales coups prévus pareillement sur l'ADS, le calcul est simple : c'est un objectif de plus de 6 000 suppressions d'emplois promises d'ici à 2015 dans ce ministère déjà en peau de chagrin.

Par ailleurs, le 14 mars dernier la fièvre est contraignantes et qui doivent enfin trouver la montée chez les adjoints administratifs qui en ont assez d'être pris pour des « c... » . Il s'en est suivi un boycott de la CAP du 3 avril, une mobilisation des adjoints administratifs venus exprimer leur colère à la CAP « reconvoquée » du 18 avril, un groupe de travail du 25 mai, un courrier à la ministre pour une demande d'audience, une nouvelle mobilisation à la CAP du 21 juin et un appel à une mobilisation de plus grande ampleur en septembre s'ils ne sont pas entendus.

Le 19 juin la fièvre s'est également emparée des dessinateurs à la CAP, leurs représentants ont lancé une pétition, transmettent un courrier à la ministre pour une demande d'audience et appellent eux aussi à une mobilisation d'ampleur en septembre s'ils ne sont pas entendus.

Tout ceci exprime le malaise profond de ces agents à travers des revendications salariales et sur le 8ème échelon communes.

Nous demandons au ministère de s'emparer de ces dossiers et de répondre aux revendications des agents.

Au delà, nous l'affirmons dès à présent, de nombreux dossiers catégoriels sont en suspens.

Les agents de toutes les catégories sont dans l'attente et sont déterminés à ne pas être les victimes d'une austérité de gauche après avoir été ceux de la riqueur de droite.

A force de les faire lanterner, c'est le vent de la révolte qui pourrait l'emporter.

« La réduction de moitié par rapport à leur niveau actuel, d'ici à 2015, des crédits réservés aux mesures catégorielles » annoncée par le Premier ministre dans sa lettre de cadrage ne tarderait à l'évidence pas à être le déclencheur du ras-le-bol d'agents qui ne verraient même plus le retour partiel des contraintes que les réductions font peser sur leur activité quotidienne.

Préservation des systèmes et régimes de protection sociale collective avec reconquête des droits, notamment en matière de retraite et opposition à toute réforme dite systémique :

Nous rappelons au passage fermement l'attente dans laquelle demeurent les personnels exposés à des conditions de travail de plus en plus Je vous remercie.

réponse appropriée au travers du bénéfice de bonifications d'ancienneté.

Et puisque nous évoquons ce droit attendu fortement, nous exigeons que vos services mettent un terme à leurs atermoiements quant à l'attribution des bonifications d'ancienneté déjà prévues par ailleurs, au titre des zones sensibles urbaines (ZUS), et cessent enfin de renvoyer à un état des lieux qui aurait dû être finalisé de longue date pour rétablir sans plus attendre les agents éligibles dans leur bon droit.

A cet égard l'administration nous a indiqué, lors du groupe d'échanges du 18 juin dernier, qu'elle avait enfin versé les indemnités temporaires de mobilité aux agents éligibles qu'elle en avait indûment exclus dans un premier temps. Or suite à la diffusion de notre compte-rendu de cette réunion plusieurs agents nous ont signalé qu'il n'en était rien et qu'ils avaient dû engager des recours administratifs pour être rétablis dans leur bon droit. C'est pourquoi, au nom de la transparence appelée de ses vœux par le nouveau gouvernement nous demandons à être précisément et loyalement des informés demandes qui n'auraient pas été satisfaites et de la motivation de leurs rejets.

Si nous ne voulons pas voir de loups derrière chaque flou, nous confirmons pour notre part notre détermination à combattre toute politique d'austérité, socialement, économiquement et démocratiquement suicidaire.

C'est pourquoi notre organisation se félicite de son indépendance.

En n'ayant donné aucune consigne de vote aux élections présidentielles et restant législatives, en libres indépendants, FORCE OUVRIERE peut ainsi continuer à porter les « seules » revendications des salariés.

Et avec la même volonté et la même détermination face au gouvernement d'aujourd'hui que face à celui d'hier.